

## Le meurtre légalisé

Article rédigé par *François Billot de Lochner*, le 06 octobre 2020

Il y a quelques jours, au milieu de la nuit, la prolongation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1<sup>e</sup> avril 2021 a été votée par 26 députés seulement sur 577. 26 députés, cela suffit visiblement à prendre des décisions qui engagent la vie de millions de Français, et réduisent considérablement et durablement leur espace de liberté.

**Combien seront-ils à voter jeudi 8 octobre l'allongement de la durée légale de l'avortement de 12 à 14 semaines ? Une poignée ?** Une demi-douzaine de parlementaires s'arrogeront-ils un droit de vie et de mort sur des centaines, des milliers de petites vies humaines, une fois de plus dans l'indifférence générale ?

Jeudi 8 octobre, la proposition de loi visant à allonger le délai légal de l'avortement de 12 à 14 semaines de grossesse sera débattue en séance plénière à l'Assemblée nationale alors même que le gouvernement s'est montré défavorable au projet : une fois n'est pas coutume, lui qui est habituellement si prompt à enfourcher le cheval de bataille de la culture de mort !

La proposition a été adoptée en Commission des affaires sociales la semaine passée. De trop rares amendements ont tenté d'empêcher, ou d'altérer les mesures mortifères, notamment portés avec courage par Emmanuelle Ménard : **ils ont tous été rejetés.**

Que prévoit ladite proposition de loi ? Tout d'abord, l'allongement du délai légal pour pouvoir procéder à un avortement chirurgical, qui passerait de 12 à 14 semaines. Toujours plus ! Un glissement significatif, puisqu'en l'espace décisif de ces deux petites semaines, la structure du bébé se solidifie, le crâne s'ossifie, obligeant le médecin en charge de l'acte à broyer les organes pour faciliter l'extraction. **Fermons les yeux, et imaginons l'espace d'un instant ce que représente ce meurtre barbare, en bonne et due forme, et exécuté sous couvert de médecine et de progrès.** Cela n'empêche pas le texte de la proposition de loi de nous expliquer, très placidement et sans sourciller, que de nombreux pays européens autorisent déjà l'IVG jusqu'à la quatorzième semaine – c'est le cas de l'Espagne, et l'Autriche – et au-delà – c'est le cas du Royaume-Uni (24 semaines), des Pays-Bas (22 semaines) ou encore de la Suède (18 semaines). Dans ce cas, évidemment, l'exemple étranger est bien commode pour légitimer l'innommable. Il est curieux qu'on ne mette pas autant de zèle à s'inspirer de ce qui se fait ailleurs, aux Etats-Unis par exemple, quand il s'agit de peine de mort...

Avec une inconscience et une mauvaise foi proprement diabolique, à rebours des témoignages alarmistes du corps médical (il faut se rappeler que lors du précédent allongement du délai de 10 à 12 semaines, 30 % des gynécologues-obstétriciens avaient déjà refusé d'effectuer des avortements), **le comité de salut public des députés au service de la mort explique sans vergogne « qu'aucun argument médical ou scientifique ne justifie de s'opposer à l'allongement des délais. »** Toujours plus loin ! Cela est assez cohérent avec la décision récente de renforcer la possibilité de l'Interruption Médicale de Grossesse jusqu'au terme : de très nombreux Français semblent ne pas comprendre ni réaliser ce que cela signifie concrètement : le meurtre d'un bébé viable.

Mais ce n'est pas tout : l'article 2 de la proposition de la loi stipule que la clause de conscience spécifique à l'IVG – qui prenait acte du fait que l'avortement n'est pas un « acte médical » comme un autre – soit supprimée, au nom d'un « droit à l'avortement » que même la loi Veil n'a jamais revendiqué. Enfin, un amendement a été adopté, qui prévoit que les sages-femmes pourront réaliser des avortements chirurgicaux jusqu'à la dixième semaine. Elles n'ont ni la compétence, ni la formation pour ce faire, mais l'obsession d'ôter la vie est telle chez nos parlementaires qu'ils ne s'embarrassent pas de ces détails, ni des risques qu'ils peuvent faire courir à la femme qui subirait un acte chirurgical grave de la part d'une personne qui n'en maîtrise ni le déroulé, ni les conséquences et éventuelles complications.

Sur Radio Notre-Dame, Mgr Aupetit a eu des mots très clairs, et sans ambiguïtés, qu'on ne peut que saluer. Revenant sur la question de l'IMG jusqu'au terme, il affirme : « C'est effrayant. Massacrer cet enfant dans le ventre de sa mère, c'est absolument épouvantable. » Nous saluons ces propos, mais une fois de plus, nous le redisons, ils sonnent comme la déclaration d'un homme et non d'une institution : **à quand une**

**déclaration officielle de la Conférence des évêques, pour appeler solennellement au sursaut de la conscience les députés, à la veille du vote ?** Il y a une fenêtre de tir : le gouvernement est réticent, les médecins grondent, c'est le moment pour faire entendre une voix forte et officielle qui peut être écoutée.

Pour l'heure, l'ordre des priorités est malheureusement troublé, comme en témoigne la confusion mentale qui règne dans l'encyclique paru dimanche. **La valeur sacrée de la vie se dilue dans des considérations sociales vagues et indéterminées.** L'exemple américain nous prouve pourtant qu'il est possible de rétablir la véritable hiérarchie des valeurs au service du plus faible d'entre tous, l'enfant à naître.

**François Billot de Lochner**